

Pour tout renseignement complémentaire :

Fanny NEUVILLE
Référente Animation Jeunesse

02 31 69 62 79
07 76 58 57 96

condenormandie@ufcv.fr



CONDE EN NORMANDIE
LOCAL JEUNES
2019-2020

Ouverture Octobre 2019

11-17 ANS

Local Jeunes
rue Albert Camus
14 110 Condé-en-Normandie



LOCAL JEUNES CONDÉ EN NORMANDIE



L'UFCV

Association d'éducation populaire, l'Ufcv est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public.

A l'Ufcv, les loisirs de proximités participent à trois fonctions fondamentales :

- 1 Un service de garde collective
- 2 Un service d'accueil et d'activités
- 3 Un service éducatif

Le local jeunes est un service de Condé-en-Normandie, délégué à l'Ufcv.

LE LOCAL

Le Local Jeunes est situé rue Albert Camus à Condé-en-Normandie. Il accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Durant les **temps scolaires**, les jeunes peuvent être accueillis :

- le mercredi de 13h30 à 18h00,
- le vendredi soir de 17h00 à 19h00,
- le samedi après-midi de 14h00 à 17h30.

Durant les **vacances scolaires**, les jeunes peuvent être accueillis :

- les après-midis du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00.

Des activités peuvent être organisées durant d'autres créneaux à la journée ou sur une période définie en fonction des différents projets des jeunes.

INSCRIPTION & RESERVATIONS

• L'inscription administrative annuelle

Pour venir sur le Local, le jeune doit être inscrit administrativement (inscription annuelle, de juillet à juin).

Le dossier « S'inscrire » est à télécharger sur :

portail-animation.ufcv.fr

Un dossier papier peut être retiré auprès de la direction.

• La réservation

Sauf activités spécifiques, la réservation n'est pas nécessaire. Les jeunes peuvent se rendre sur le Local, sur les périodes d'ouvertures, quand ils le souhaitent.

• L'accueil passerelle

Les enfants de 10 ans souhaitant participer aux local Jeunes ont la possibilité d'être accueilli comme suit :

- Matin et midi : participation à l'accueil de loisirs
- Après-midi : participation au local Jeunes.

L'accueil de ces enfants en temps passerelle est possible, pendant les vacances scolaires, avec accord de la famille et du directeur de la structure.

TARIFS

Des frais de dossier de 5 € sont dus pour l'accès au Local Jeunes. Ils sont à régler sur place le premier jour de la venue du jeune. Des activités ponctuelles et spécifiques peuvent nécessiter une participation financière.

Dans ce cas, les jeunes doivent s'acquitter du coût de l'activité avant d'y participer.